



Appel à projets pour l'animation artistique du site et des bâtiments

SCN _ délocalisation du service de la circulation et de la navigation

Procédure sélective en deux phases

Phase I

Sélection des artistes invités à développer un projet

Phase II

Commande d'avant-projets

Service des bâtiments, monuments et archéologie
Service de la culture
Service de la circulation routière et de la navigation

Août 2019

A Disposition générales

Objet du marché Le Service des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA) de l'Etat du Valais, en collaboration avec le Service de la culture, se référant à l'article 11 du règlement sur la promotion de la culture du Canton du Valais du 10 novembre 2010 "Animation artistique des bâtiments", a réservé un montant de Fr. 80'000.- pour une intervention artistique liée au bâtiment ou aux aménagements du nouveau bâtiment du Service de la Circulation routière et de la Navigation destiné à abriter les halles d'expertises véhicules et les locaux administratifs du service.

Il s'agit d'un appel d'offres en procédure sélective au sens de l'article 10 de la LCMP du 8 mai 2003. Cette procédure comporte deux phases :

1. Sélection de trois à cinq artistes ou groupes d'artistes sur la base de candidatures sur dossiers
2. Evaluation et choix d'un projet sur la base des avant-projets proposés par les artistes sélectionnés en phase une.

Description du projet Le nouveau bâtiment est projeté sur la parcelle 2'419 sise sur la commune de Sion, au lieu-dit « Petit Champsec ». La construction regroupe dans un unique volume l'ensemble des programmes nécessaires au fonctionnement du Service de la Circulation routière et de la Navigation. Le bâtiment est organisé en deux parties distinctes : l'ensemble des halles destinées aux contrôles techniques des véhicules du côté ouest et la partie administrative du côté est.

Le bâtiment s'organise autour d'une entrée publique au nord et d'un accès destiné aux utilisateurs / employés au sud. De la même manière le site est organisé en une zone accessible aux clients au nord et une zone réservée aux utilisateurs et experts au sud.

La partie administrative se répartit sur deux niveaux distincts qui se développent autour d'un patio. Cette cour, végétalisée, est intégralement ouverte en toiture et doit être considérée comme un espace complètement extérieur. Elle offre un apport de lumière naturelle indispensable au confort des espaces de travail et sera accessible aux employés. Les locaux de service ainsi que les bureaux individuels sont regroupés de manière à constituer des boîtes ou groupes de locaux. Les espaces d'accueil, de circulation et les espaces majeurs tels que les open spaces se développent autour de ces boîtes sous la forme d'espaces fluides qui tirent parti d'orientations, de rapports et de vues variées. De manière générale le plan est libre et la plupart des cloisonnements de bureaux sont prévus en parois légères de manière à offrir un potentiel d'évolution à long terme.

La partie dévolue aux contrôles techniques des véhicules est séparée physiquement en deux halles distinctes : une halle pour véhicules lourds et une halle pour véhicules légers. Ces deux halles se développent sur toute la hauteur du volume.

Le gabarit général du bâtiment reste contenu dans un volume d'environ 50 m de large par 67 m de long et de moins de 10 m de hauteur (env. 8 m).

Intervention artistique	<p>Le projet artistique est ouvert à toutes les formes et tous les supports. Le périmètre d'intervention comprend les zones accessibles au public, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du bâtiment.</p> <p>Le dispositif devra pouvoir engager un rapport à l'imaginaire du lieu en écho avec ses fonctions. Il respectera les contraintes fonctionnelles, architecturales et techniques des bâtiments tout en recherchant le dialogue avec lui. L'ensemble des actions proposées s'inscriront dans le budget global défini.</p>																				
Participation	<p>L'appel d'offres est ouvert à tout artiste ou groupement d'artistes, quel que soit sa nationalité ou son domicile.</p>																				
Calendrier	<table><tr><td>Phase 1</td><td></td></tr><tr><td>30 août 2019</td><td>Appel d'offres dans SIMAP et dans Kunstbulletin</td></tr><tr><td>11 octobre 2019</td><td>Délai de remise des dossiers de candidature</td></tr><tr><td>fin octobre 2019</td><td>Sélection des artistes retenus pour la phase 2</td></tr><tr><td>Phase 2</td><td></td></tr><tr><td>15 novembre 2019</td><td>Visite des lieux obligatoire avec les artistes retenus</td></tr><tr><td>28 février 2020</td><td>Remise des projets</td></tr><tr><td>mars 2020</td><td>Décision du jury</td></tr><tr><td>Réalisation</td><td>Le calendrier de réalisation de l'intervention artistique retenue dépendra de sa nature et de ses caractéristiques. Elle interviendra avant la fin du chantier (été 2021)</td></tr><tr><td>Été 2021</td><td>Mise en exploitation complète du site</td></tr></table>	Phase 1		30 août 2019	Appel d'offres dans SIMAP et dans Kunstbulletin	11 octobre 2019	Délai de remise des dossiers de candidature	fin octobre 2019	Sélection des artistes retenus pour la phase 2	Phase 2		15 novembre 2019	Visite des lieux obligatoire avec les artistes retenus	28 février 2020	Remise des projets	mars 2020	Décision du jury	Réalisation	Le calendrier de réalisation de l'intervention artistique retenue dépendra de sa nature et de ses caractéristiques. Elle interviendra avant la fin du chantier (été 2021)	Été 2021	Mise en exploitation complète du site
Phase 1																					
30 août 2019	Appel d'offres dans SIMAP et dans Kunstbulletin																				
11 octobre 2019	Délai de remise des dossiers de candidature																				
fin octobre 2019	Sélection des artistes retenus pour la phase 2																				
Phase 2																					
15 novembre 2019	Visite des lieux obligatoire avec les artistes retenus																				
28 février 2020	Remise des projets																				
mars 2020	Décision du jury																				
Réalisation	Le calendrier de réalisation de l'intervention artistique retenue dépendra de sa nature et de ses caractéristiques. Elle interviendra avant la fin du chantier (été 2021)																				
Été 2021	Mise en exploitation complète du site																				
Groupe d'experts	<p>Un groupe d'experts évaluera les candidatures déposées dans le cadre de la première phase et examinera les projets qui seront présentés au terme de la deuxième phase. Il fera une proposition pour la réalisation au maître d'ouvrage. Le rapport du groupe d'experts sera remis aux concurrents qui auront été retenus pour la 2^{ème} phase.</p> <p>Président : Jean-Paul Felley, directeur édhea, Sierre</p> <p>Membres : Philippe Venetz, architecte cantonal Jacques Cordonier, chef du service de la culture Bruno Abgottsson, chef du service de la circulation et navigation Jérôme ou Renaud Rudaz, architecte mandaté David La Sala, délégué culture Ville de Sion Pierre Vadi, artiste, enseignant écal, Lausanne Anne Jean-Richard Largey, historienne de l'art, curatrice, Martigny</p> <p>Suppléant : Daniel Rey, architecte SBMA</p>																				
Prix et honoraires	<p>Une indemnité de Fr. 3'000.- sera attribuée à chaque artiste qui aura été retenu pour la deuxième phase, ce pour autant qu'il aura présenté un projet répondant aux conditions des présentes directives.</p> <p>Les projets deviennent propriété de l'organisateur, les droits d'auteur étant réservés. Le budget à disposition pour la réalisation proprement dite, à savoir : honoraires, conception et exécution, est limité à Fr. 80'000.-.</p>																				

B Première phase

La première phase a pour objectif de sélectionner, sur dossier, 3 à 5 artistes ou groupe d'artistes qui seront invités à réaliser un avant-projet en deuxième phase.

Dossier de candidature

Le dossier comprendra

- la fiche d'identification annexée aux présentes directives
- une lettre de candidature présentant notamment la démarche générale de l'artiste ainsi que ses motivations spécifiques par rapport au projet d'animation artistique du SCN sur un maximum de deux pages
- un bref curriculum vitae de l'artiste ou de chacun des artistes du groupe
- une sélection d'œuvres majeures du candidat, représentatives de son activité actuelle et, le cas échéant, réalisées in situ ; ce document sera présenté en couleurs sur un maximum de huit pages
- d'éventuelles publications de référence

Les documents seront présentés sur format A4 papier ET également adressés sous format PDF par courrier électronique. Pour la première phase, les artistes sont invités à déposer leur dossier de candidature jusqu'au **vendredi 11 octobre 2019**, timbre postal faisant foi à l'adresse suivante :

Etat du Valais
Service des bâtiments, monuments et archéologie
Daniel Rey, architecte
Place du Midi 18
1950 Sion
daniel.rey@admin.vs.ch

Les candidatures devront être remises sous pli fermé avec mention indiquée de l'objet concerné sur l'enveloppe, soit :

"SCN – INTERVENTION ARTISTIQUE"

Critères de sélection

Pour la première phase du concours, les critères de sélection suivants seront appliqués :

1. Motivations exprimées pour le projet (35%)
2. Qualité des réalisations artistiques présentées dans le dossier (35%)
3. Engagement dans une démarche de création contemporaine (30%)

C

Deuxième phase

Visite et documents Les artistes et groupes d'artistes prendront part à une visite obligatoire du site (Sion, Rue des Casernes 40 – devant le bâtiment des Affaires militaires) qui aura lieu le **vendredi 15 novembre 2019 à 13h30**.

A cette occasion les documents suivants leur seront remis :

- fiche d'identification
- un dossier 1:500 regroupant la situation ainsi que les plans et coupes du bâtiment
- d'éventuelles directives complémentaires.

Dossier d'avant-projet Le dossier remis par le candidat comprendra :

- la fiche d'identification
- la présentation de l'avant-projet avec un maximum de 2 planches
- un devis sommaire
- le calendrier de réalisation proposé

Le format maximum autorisé pour le dossier et les planches est A3. D'autres supports complémentaires sont autorisés (maquette, photos, ...).

Délais Pour la seconde phase, les artistes sont invités à déposer leur dossier de candidature jusqu'au **vendredi 28 février 2020**, timbre postal faisant foi, à l'adresse suivante :

Etat du Valais
Service des bâtiments, monuments et archéologie
Daniel Rey, architecte
Place du Midi 18
1950 Sion

En tenant compte de la nature de l'intervention artistique et de l'avancement du chantier, le calendrier de réalisation sera déterminé après le jugement. Les artistes s'engagent à en assurer la réalisation avant la mise en exploitation complète du site. (été 2021)

Sion, le 06 août 2019

Jean-Paul Felley
Président du groupe d'experts